



Libre Pensée – Fédération Unie de l'Hérault

Espace Martin Luther King, 27 Boulevard Louis Blanc, 34000 Montpellier
Mél : groupeunivlp34@yahoo.com ;
Blog : www.facebook.com/lp34universites.fr

Lettre ouverte à Michael Delafosse au sujet de sa très mauvaise idée de « charte de laïcité ».

Une remarque et une proposition

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous écrire car, si nous avons relevé l'absence d'écharpe lors des cérémonies de la Saint-Roch lorsque vous vous y êtes rendus, nous sommes cependant dubitatifs quant à vos dernières annonces concernant la « charte de laïcité ». Celle-ci devrait être signée par les associations en vue d'obtenir des subventions.

Autant le dire de manière directe : c'est tout sauf une bonne idée.

Surtout, cela n'a rien à voir avec la laïcité. La laïcité n'est pas un concept ou une idée qui doit s'imposer aux citoyens. Ce sont des obligations faites à l'Etat et aux institutions. À titre privé, les citoyens, membres d'association ou pas, peuvent être pour la laïcité (c'est le cas dans leur grande majorité) ou pas. Libre à chacun de penser ce qu'il veut.

La laïcité impose la neutralité totale de l'État vis-à-vis des croyances en général et des organes religieux en particulier.

Donc exiger des associations, qui ne sont pas des institutions d'État, qui regroupent des citoyens, de se déclarer en faveur de la laïcité, et de conditionner ceci à l'attribution de subventions, voire pire, d'aller regarder ce qu'elles disent et ce qu'elles font, tout cela n'a donc rien à voir avec la laïcité.

Aussi, vous avez déclaré dans un média : « *S'il y a des rapports complexes à l'égard des femmes, du fait d'interdits religieux, il n'y aura plus d'argent public* ». Cet exemple pris au hasard vise implicitement les musulmans. Ce n'est pas un hasard, c'est dans l'air du temps.

En quoi le comportement des associations concerne-t-il la laïcité ? En rien. La laïcité n'est pas un comportement individuel, une sorte de code moral de bonne conduite.

Sauf si... ces associations ont pour but d'organiser des cérémonies religieuses ! Alors là, oui, l'argent public ne peut pas être distribué. À ce propos, Monsieur le Maire, une association a bénéficié depuis des années de l'argent public : celle qui a organisé les cérémonies religieuses de la Saint-Roch.

Se pourrait-il donc que cette association signe la « charte de laïcité » et perçoive dans le même temps de l'argent public pour organiser messes et processions ? Situation qui serait pour le moins étonnante.

Soit l'association est culturelle, et le comportement de ses membres n'a pas à faire l'objet d'un contrôle, soit l'association est culturelle, religieuse, et dans ce cas, la question ne se pose même pas : pas de subvention. C'est soit l'un, soit l'autre.

Par conséquent, nous vous invitons vivement à revoir votre position, et à appliquer strictement la laïcité tout simplement :

- Les associations sont libres, elles n'ont pas à approuver ou à désapprouver la laïcité pour recevoir des subventions ;

- Toute association qui organise des fêtes religieuses doit se voir refuser le moindre argent public ; à commencer par celle qui a utilisé l'argent public pour organiser messes et processions de Saint-Roch ces dernières années.

Nous vous faisons également remarquer que si vous souhaitez en faire plus pour la laïcité, il y a une chose que vous auriez pu décider : au lieu d'être aux avant-postes pour assister aux cérémonies religieuses de la Saint-Roch tout sourire, vous auriez pu prendre exemple sur le Maire EELV de Lyon Grégory Doucet, qui a refusé de se rendre aux traditionnels vœux des Echevins, rompant ainsi avec les habitudes des maires précédents, de gauche, de droite, comme ceux qui naviguent entre les deux. Comme quoi, il est possible de respecter la laïcité.

Le renversement de la laïcité pour en faire un outil de critique des comportements individuels est une usurpation, dont le ressort profond est de faire oublier l'élément central en la matière : le déversement de milliards d'euros chaque année aux écoles confessionnelles à 85% catholiques ! Autant d'argent qui manque à l'école publique et laïque, creusant ainsi le fossé que tout le monde peut constater dans notre ville. On peut toujours après ça faire des colloques et des discours sur la mixité sociale...

Il est en effet plus logique de s'appliquer à soi-même, quand on est maire, donc représentant d'une institution, la neutralité vis-à-vis des religions, plutôt que de contraindre les associations à signer des chartes, alors que les opinions de leurs membres n'ont pas à faire l'objet d'un contrôle.

Comme vous rappelez souvent votre attachement à l'intelligence, nous sommes persuadés que ces arguments venant d'une association qui connaît bien la laïcité vous convaincront.

Vous trouverez ci-joint la lettre de la FNLP au Président de la République au sujet du respect de la laïcité.

La Libre Pensée – fédération de l'Hérault, le 11/09/2020.